



545-00/2016/00004

Domaine de l'encouragement « Employabilité »

Evaluation du rapport 2014

L'un des points forts de l'encouragement spécifique de l'intégration est l'intégration sur le marché du travail. En 2014, la Confédération et les cantons ont investi environ CHF 29,6 millions dans ce domaine. Une grande majorité des aides ont été attribuées à des programmes d'intégration linguistique et professionnelle en faveur de réfugiés et de personnes admises à titre provisoire. En parallèle, les cantons ont notamment œuvré à la promotion d'offres permettant aux jeunes et aux jeunes adultes issus de la migration d'intégrer une formation professionnelle.

Exercer une activité professionnelle donne accès à l'indépendance financière et avoir des contacts au travail facilite l'ensemble du processus d'intégration. Pourtant, il est très difficile pour les réfugiés, les personnes admises à titre provisoire et les jeunes arrivés tardivement de s'intégrer sur le marché du travail. Ces difficultés sont d'abord dues au fait que dans de nombreux cas, ils partent de zéro dans l'apprentissage de la langue et doivent parfois acquérir de nouvelles qualifications. De plus, ces personnes ont aussi besoin de temps pour se familiariser avec la culture locale du travail. En ce sens, les avancées dans le domaine « Employabilité » favorisent réellement la création et le développement des offres d'encouragement destinées à ces groupes cibles.

Encouragement de l'intégration par le processus global de la vie professionnelle

Les mesures et les outils à disposition pour augmenter les chances d'intégration sur le marché du travail visent à permettre l'acquisition ou le perfectionnement de qualifications linguistiques et professionnelles. Les offres encouragent l'accès à une formation professionnelle ou à un poste, en fonction de l'âge de la personne et du moment de son arrivée en Suisse. Les jeunes adultes arrivés tardivement en Suisse ou les jeunes admis à titre provisoire ainsi que les réfugiés sont soutenus pour qu'ils intègrent une formation professionnelle. Souvent, ces démarches sont entreprises en collaboration avec les structures ordinaires. Dans certains cas, les financements ont permis de donner l'impulsion au développement des nouvelles offres. Cela a été le cas par exemple dans le canton de Thurgovie.

Pour les jeunes issus de la migration qui étaient à l'école obligatoire en Suisse, les offres se focalisent sur la formation des parents et sur des mesures d'accompagnement individuelles. Dans le cadre des PIC, l'année 2014 a aussi vu la prolongation, le développement ou la redéfinition de programmes d'intégration sur le marché du travail déjà existants. Les personnes admises à titre provisoire et les réfugiés constituent les groupes cibles dans ce domaine de l'encouragement. De plus en plus de cantons instaurent, des moyens d'évaluer le potentiel afin d'élaborer des plans d'intégration et de pouvoir soutenir de façon plus ciblée les réfugiés et les personnes admises à titre provisoire. A ce propos, les cantons se sont également pen-

chés sur des thèmes comme les offres d'intégration pour les réfugiés traumatisés et ont institué des services d'orientation. Le canton de Fribourg procède par exemple à une évaluation du potentiel de toutes les personnes admises à titre provisoire et les réfugiés, ce qui permet de mettre en place un plan individuel d'intégration. Selon les situations, une qualification est toujours souhaitée afin d'assurer une intégration durable sur le marché du travail.

Collaboration avec l'employeur

Outre toutes les mesures d'encouragement et de soutien des groupes cibles mises en place, l'intégration sur le marché du travail implique aussi une collaboration étroite avec l'employeur. En effet, ce dernier joue un rôle central dans l'intégration des migrants. En 2014, plusieurs cantons ont pris ou prévu de prendre des mesures visant à impliquer davantage l'employeur dans le processus d'encouragement de l'intégration. Par exemple, le canton de Genève a commencé par sensibiliser les entreprises de travail temporaire afin d'augmenter les chances d'emploi des personnes admises à titre provisoire, tandis que le canton de Berne travaillait en étroite collaboration avec des associations d'employeurs dans le but de favoriser plus efficacement l'accès à l'emploi des travailleurs migrants. Désireux de renforcer l'encouragement linguistique sur le lieu de travail, les cantons se sont focalisés sur la collaboration avec les partenaires sociaux afin de répondre à cet objectif.

Coordination du travail d'intégration

En 2014, la collaboration entre les institutions et les cantons a été approfondie et consolidée. L'interface entre l'encouragement de l'intégration, les autorités du marché du travail, la formation professionnelle et l'aide sociale est assurée par des groupes de travail interdépartementaux qui favorisent et soutiennent l'ensemble du processus de collaboration interinstitutionnelle. Dans le canton de Neuchâtel, par exemple, l'encouragement de l'intégration a été associé à l'élaboration d'une stratégie cantonale globale sur l'intégration au travail.

Canton des Grisons : projet pilote « salaire partiel »

Le canton des Grisons encourage l'intégration sur le marché du travail et la formation professionnelle des réfugiés et des personnes admises à titre provisoire via les mesures et les offres existantes, mais également au travers de projets innovants. En impliquant les partenaires sociaux, le canton a lancé, en 2014, le projet pilote « salaire partiel ». Ce projet vise à favoriser le passage d'un stage à un emploi fixe ou à une formation. Pendant une durée maximale de deux ans, les travailleurs perçoivent un salaire partiel qui correspond à une partie du salaire minimal local courant dans la branche concernée. La conclusion d'une convention qui détermine les objectifs généraux dans le contexte professionnel ainsi que le suivi des cours (notamment les cours de langue, d'enseignement général ou une formation spécialisée) est une condition préalable. Les expériences professionnelles qualifiantes offertes par le stage ainsi que le développement de la formation linguistique augmentent sensiblement les chances d'intégration professionnelle à long terme.

Plus d'informations dans cette brochure du service d'intégration des Grisons
www.gr.ch/DE/themen/Integration/Pdf/merkblatt_teillohn.pdf